

Santé

Spécialité :

◦ Visiteur médical

'Pour des facilités rédactionnelles, les noms de fonctions, de statuts (ex. étudiant-e), de métiers ont été utilisés au masculin comme genre générique. Ils désignent aussi bien les hommes que les femmes.'

Objectifs

Le visiteur ou délégué médical assure l'information (bon usage du médicament) et la promotion du médicament auprès des médecins et/ou pharmaciens et/ou personnels de santé. Il informe, conseille les professionnels de santé sur les spécialités pharmaceutiques commercialisées par le laboratoire pharmaceutique. Ce diplôme est obligatoire pour exercer ce métier.

Cette formation peut se faire en alternance.

Conditions d'accès

- Cette formation qualifiante est ouverte à tout diplômé ayant acquis 120 ECTS (Bac +2 validé) ou titulaire d'un titre niveau III quelle que soit la spécialité et ayant des aptitudes relationnelles
 - Étudiants ayant acquis 120 ECTS (L2) de la Licence STS mentions Biologie ; Biochimie ; Chimie
 - DUT Génie biologique : options Analyses biologiques et biochimiques ; Diététique ; Industries agroalimentaires et biologiques
 - BTS Analyses biologiques et biochimiques, BTS Diététique ...
 - BTS Force de vente, Management des Unités Commerciales...
- En ce qui concerne la formation continue, cette formation peut intéresser les techniciens, commerciaux-commerciales, professionnels de la communication et de la santé (infirmiers, manipulateurs radiologistes, préparateurs en pharmacie...).
- Être titulaire de permis de conduire

Compétences

- Communiquer sur les caractéristiques pharmaceutiques, médicales, économiques et réglementaires des médicaments auprès des professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, pharmaciens...)
- Recueillir et transmettre les informations de pharmacovigilances aux services compétents
- Proposer des plans d'action sectorielle pour améliorer ses résultats
- Analyser et suivre son activité sur un secteur en fonction de la stratégie de l'entreprise
- Gérer un secteur : planification des activités, suivi commercial et économique, utilisation d'outils spécifiques
- Utiliser et prendre en compte la réglementation pharmaceutique et économique liée au médicament et ses évolutions pour informer et répondre aux questions des professionnels de la santé
- Posséder des connaissances sur les pathologies et leur traitement, des connaissances techniques, réglementaires et économiques sur le médicament et des connaissances en santé publique

Insertion professionnelle - Métiers

Rattachés au service des ventes, les visiteurs médicaux sont le lien entre le corps médical et l'entreprise et exercent sur un secteur géographique donné.

Les diplômés de la Licence Professionnelle peuvent exercer les métiers suivants :

Conseiller en information médicale : Informe les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires, ...) sur des produits médicaux ou pharmaceutiques afin de les promouvoir selon la réglementation. Peut coordonner une équipe. (Rome D1405)

Délégué pharmaceutique : Informe les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires...) sur des produits médicaux ou pharmaceutiques afin de les promouvoir selon la réglementation. Peut effectuer la vente de produits. Peut coordonner une équipe. (Rome D1405)

Insertion professionnelle - Secteurs d'activité

Laboratoires pharmaceutiques et agroalimentaires

Organismes publics

Sociétés prestataires de services

Cette fiche-diplôme n'est pas un document contractuel et les informations contenues dans ce document sont sujettes à des modifications sans préavis.

Responsable : Angélique Mularoni - **Téléphone** : 04.78.77.28.15 - **Courriel** : angelique.mularoni@univ-lyon1.fr

Sites web : <http://www.univ-lyon1.fr> - <http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr>

<http://iutlyon1.univ-lyon1.fr/>